

---

# ENSEMBLE SCOLAIRE DE L'ARCHIPEL

---

## Fiche de poste

### Responsable du pôle Langues et Enseignant.e d'Anglais

<b>Missions</b>
-----------------

#### **Enseignant.e d'anglais :**

- Animer 8 heures de cours par semaine répartis comme suit :
  - 4 heures de cours pour les collégiens, sous forme de livrets de ceinture de compétence déjà fournis et d'entraînement à l'oral. Formation assurée.
  - 2 heures de cours pour les jeunes qui passent le brevet et l'examen d'entrée en seconde
  - 2 heures d'accompagnement pour les jeunes qui passent le bac en autonomie.  
L'accompagnement peut porter sur les programmes de 1<sup>ère</sup> ou de Terminale, en tronc commun ou en spécialité.
- Organiser des épreuves de brevet blanc et de bac blanc et assurer les corrections.
- Préparer si la disponibilité le permet de nouvelles propositions d'ateliers, d'activités, de projets pouvant susciter l'intérêt d'un ou plusieurs membres ou répondant à des besoins exprimés.

#### **Responsable du pôle langues :**

- Être responsable de la salle de langues
- Avec l'aide de la Direction, contribuer à établir un réseau d'échanges internationaux entre écoles à pédagogie active, et aider les jeunes à organiser leurs départs.
- Être co-référents des programmes d'échanges type Erasmus Plus et OFAJ au sein de l'école.
- Coordonner les interventions bénévoles dans le domaine des langues (ex. parents étrangers qui viennent présenter leur pays..)
- Si besoin, accompagner des voyages scolaires à l'étranger

#### **Responsabilités propres à la pédagogie :**

##### Auprès des élèves membres :

- Être référent.e d'un certain nombre de jeunes, s'assurer de leur bien-être et suivre leurs apprentissages. Rencontrer régulièrement leurs familles.
- Assurer la transmission de la culture commune dès le début d'année et sa pratique tout au long de son temps de présence dans l'établissement.
- Se rendre disponible occasionnellement pour des sorties ou séjours avec les jeunes de L'Archipel
- Assister à ou siéger dans les instances démocratiques de L'Archipel (Assemblée Citoyenne, Comité de Justice)
- Acquérir la compétence pour et animer des médiations et des cercles restauratifs auprès des jeunes

### Au sein de l'équipe pédagogique

- Participer à la réflexion autour du projet pédagogique et à l'élaboration d'outils de référence et de suivi ainsi qu'à leur évolution, dans une démarche de recherche constante.
- Être présente aux réunions hebdomadaires de l'équipe (réunions de triage), ainsi qu'aux temps de travail à chaque vacance, et lors du week-end de l'ascension (réunions de gouvernance et cercles de vision).
- Être présente aux temps de supervision en Communication NonViolente, et s'engager si ce n'est pas déjà fait, dans une formation aux modules 1, 2, et 3 en CNV, en lien avec le Centre pour la Communication NonViolente (CNVC) ou l'association Déclic CNV (formation prise en charge pour les salariés de L'Archipel).
- Suivre les formations collectives de la structure.
- Participer à l'organisation des événements organisés par la structure et permettant sa promotion et lors des fêtes de l'école
- Prendre sa part des tâches quotidiennes liées à l'organisation en autogestion (ouverture/fermeture, supervision et participation au ménage, ménage des espaces dédiés aux adultes).

### Auprès des familles

- Être présente aux réunions pédagogiques avec les familles.
- Assurer au minimum 2 rencontres par année scolaire avec les familles et les membres dont la facilitatrice est référente.

### Personnelles :

- Prendre soin de soi-même, de ses besoins et de son enthousiasme.
- Se former tout au long de la vie par pratique, lecture, séminaire...

<b>Cadre et conditions</b>
----------------------------

### CDD de 6 mois pour commencer

Le contrat commence par un CDD de 6 mois jusqu'à fin juin, pour 21,6 heures semaines en moyenne, soit 951 € net mensuels pour un enseignant confirmé (variations selon expérience et selon convention collective).

Le temps de travail est réparti comme suit :

#### SEMAINES DE COURS :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h15 à 12h30
  - 8 heures de cours
  - 4 heures de suivi des jeunes et d'accompagnement de projet de voyages notamment, ou atelier supplémentaire
  - 1 heure de disponibilité équipe
- Tous les mardis soirs de 17h à 19h30 (sauf retours de vacances) : Réunion de triage avec l'équipe pédagogique
- 4 heures de préparation rémunérées par semaine
- Environ 8 réunions de suivi des jeunes avec leurs familles (8 X 45 mn).

#### PONTS ET VACANCES SCOLAIRES :

- 2 jours de réunions pédagogiques et thématiques à chaque petite vacances (vendredi de fin de vacances + jeudi ou samedi)
- Teambuilding / Réunions de vision : 2 jours dans le sud près de Toulon les mercredis et jeudis du Pont de l'ascension (possibilité de rester le week-end après)
- 1 demi-journée de supervision d'équipe avec une formatrice CNV, en général les mercredis matin
- 2 jours de bilan de fin d'année

#### SORTIES ET SEJOURS

- Idéalement, au moins une nuit au camping de fin d'année (journées comprises dans le temps de travail) pour partager des moments chouettes.
- Si des voyages scolaires sont organisés, nous travaillerons ensemble sur la façon dont le séjour pourra être rémunéré pour les accompagnants.

NB : Si la collaboration se passe bien, le poste peut être pérennisé en CDI pour la rentrée de septembre. Nous recruterons à cette occasion un.e enseignant.e d'espagnol, et un responsable de pôle / enseignant.e de musique. Si le.la candidat.e possède ses compétences, il sera possible d'envisager un poste élargi.

#### **Cadre général des contrats annualisés dans les établissements privés hors contrat :**

- 36 semaines de présence sur l'école réparties selon le calendrier scolaire de la zone A / Académie de Grenoble à raison de 4 jours par semaine soit 144 jours
- 3 semaines de préparations pédagogiques à l'école réparties comme suit :
  - o 1 semaine avant la rentrée de septembre
  - o 2 jours à chaque petites vacances scolaires (automne, fin d'année, hiver, printemps)
  - o 1 semaine la dernière semaine du calendrier scolaire

#### 1534 heures annuelles ETP selon le calcul suivant

Congés et repos correspondent à 102 jours répartis comme suit : 52 jours de repos hebdomadaire + 36 jours ouvrables de congés annuels + 9 jours fériés + 5 jours mobiles conventionnels ouvrés.

Il reste donc 263 jours ouvrables (365 - 102) qui divisés par 6 jours par semaine donnent 43,83 semaines.

D'où le décompte annuel :  $43,83 \times 35 \text{ heures} = 1\,534,05 \text{ heures}$ , ramenées à 1 534 heures incluant les cours et les activités induites définies ci-dessus.

NB : L'activité normalement attendue d'un enseignant comprend les heures de cours face aux élèves et forfaitairement les activités pédagogiques induites déployées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, durant des semaines de cours ou en dehors de celles-ci. La rémunération du temps qui est nécessairement consacré à ces activités est donc incluse dans celle des heures d'activité de cours.